

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE

ID : 027-200070142-20250410-39_2025-BF

L'an deux mille vingt-cinq, le dix avril à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville-les-Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	Mme Doinel,
	Bosquentin	Mme Fouquet,
Présents : 37	Bourg-Beaudouin	M. Halot,
Votants : 46	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
	Douville-sur-Andelle	
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury-sur-Andelle	M. Vieillard R.,
	Flipou	M. Miralès,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
Date de convocation :	Le Tronquay	Mme Marteau,
Le : 4 avril 2025	Les Hogues	Mme Bachelet,
	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	Mme Grouchy,
	Lyons-la-Forêt	M. Baldari,
Délibération affichée	Ménesqueville	M. Cahagne,
Le :	Perriers-sur-Andelle	MM. Duval, Defrance, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont-Saint-Pierre	Mme Lavigne,
	Radepont	M. Minier,
	Renneville	M. Levieux,
	Romilly-sur-Andelle	Mmes Julien, Simon, Langlet, MM. Chivot, Romet, Dulondel,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	MM. Blavette, Bonneau,
	Vandrimare	MM. Bézirard,
	Vascoeuil	

Absents : M. Gavelle, Mme Damois,

Pouvoirs : M. Zielinski à M. Minier, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Dupart, à M. Duval, M. Vieux à Mme Simon, M. Dechoz à M. Bézirard, M. Moëns à M. Calais, M. Hébert à Mme Lavigne, Mme Dalissier à M. Emo, M. Cramer à M. Lebreton.

Finances : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 pour le budget annexe « Village d'artisans »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°29/2025 du conseil communautaire en date du 10 avril 2025 relative au vote du compte financier unique 2024 pour le budget annexe « Village d'artisans » de la Communauté de communes Lyons Andelle ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 27 février et 17 mars 2025 ;

Le compte financier unique du budget annexe « Village d'artisans » ayant été transmis, les résultats définitifs de l'exercice budgétaire 2024 peuvent être approuvés.

Le conseil, après avoir entendu et délibéré à l'unanimité,

- procède à l'affectation définitive des résultats de l'exercice concernant le budget annexe « Village d'artisans » 2024 comme suit :

AFFECTATION DEFINITIVE DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024
Budget annexe « Village d'artisans »

L'excédent cumulé de fonctionnement au 31/12/2024 est de 55 395,25 €

Le déficit cumulé d'investissement au 31/12/2024 est de 297 931,10 €

Le besoin de financement d'investissement au 31/12/2024 est de 297 931,10 €

Le résultat définitif 2024 du budget annexe « Village d'artisans » sera affecté comme suit :

(002) Excédent de fonctionnement reporté : 0,00 €

(1068) Affectation en réserve : 55 395,25 €

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Président

Arnaud GODEBOUT



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.